



L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE LA SANTÉ DE GUYANE VOUS INFORME SUR :

L'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL, UN SOUTIEN POUR L'AUTONOMIE

Image : <https://www.nytimes.com/html>

FORMATION, DIPLÔME ET RECRUTEMENT

FORMATION D'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL



DEPUIS **2016**

LE DIPLÔME D'ÉTAT D'ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL (DEAES)



REMPLECE LE DIPLÔME D'ÉTAT D'AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE (DEAVS)

ET

LE DIPLÔME D'ÉTAT D'AIDE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE (DEAMP)

2



CENTRES DE FORMATION

AUX ANTILLES GUYANE EN 2016



RÉUSSITE AU DIPLÔME

100%

DES DIPLÔMÉS EN 2017 DU **DEAMP** SONT DES **FEMMES**



20

ÉTUDIANTS ONT OBTENU LE **DEAES** EN FÉVRIER 2019

EN GUYANE

RECRUTEMENT

75,6% DES EMPLOYEURS



ESTIMENT QU'ILS AURONT DES **DIFFICULTÉS A RECRUTER** DES PROFESSIONNELS DE L'ACTION SOCIALE

63 PROJETS DE RECRUTEMENT

EN GUYANE EN 2019

Site de l'ORSG-CRISMS : www.ors-guyane.org
Adresse mail du Service Information: documentation@ors-guyane.org



L'accompagnant éducatif et social (AES) réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un manque d'autonomie, quelles qu'en soient l'origine ou la nature.

Il intervient auprès d'un public d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles. Il les accompagne dans la réalisation des tâches du quotidien (scolaires, loisirs) et contribue également au développement de leur vie sociale.

Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à chacun d'être acteur de son projet de vie.

La relation entre l'accompagnant et la personne aidée doit être basée sur la confiance, le soutien et le respect.

LES MISSIONS ET LA FORMATION DE L'AES

Missions

Dans le cadre de ses missions, en lien avec une équipe et sous la responsabilité d'un professionnel encadrant ou référent, l'accompagnant éducatif et social devra :

- Participer à l'élaboration et la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne, de ses besoins, de ses attentes, de ses droits et libertés.
- Établir une relation attentive de proximité, en fonction des capacités et des potentialités de la personne.
- Soutenir et favoriser la communication et l'expression de la personne qu'elle soit verbale ou non verbale.
- Participer à son bien-être physique et psychologique dans les différentes étapes de sa vie.
- Contribuer à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social.
- Transmettre et rendre compte de ses observations et de ses actions à l'équipe pluri-professionnelle afin d'assurer la cohérence et la continuité de l'accompagnement et de l'aide proposée.
- Évaluer et réajuster régulièrement son intervention en fonction de l'évolution de la situation de la personne.

Formation et diplôme de l'AES

Niveau du diplôme : Le diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (DEAES) est de niveau CAP. Il remplace, depuis 2016, le diplôme d'État d'aide médico-psychologique (DEAMP) et le diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS).

Prérequis : Aucun diplôme n'est requis pour accéder aux épreuves d'admission.

Durée de formation : De 9 à 24 mois.

Modalités de formation : 60% d'enseignement théorique et 40% d'heures de formation pratique.

Spécialisation : Le DEAES propose trois spécialités

- accompagnement de la vie à domicile,
- accompagnement de la vie en structure collective,
- accompagnement à l'éducation inclusive à la vie ordinaire.

Lieux d'exercice : En fonction de la spécialité choisie, il peut exercer dans diverses structures .

3 SPÉCIALITÉS POSSIBLES



LES 3 SPÉCIALISATIONS

Accompagnement de la vie à domicile

Missions spécifiques :

- Contribuer à la qualité de vie de la personne, au développement et au maintien de ses capacités à vivre à son domicile.
- Veiller au respect de leurs droits et libertés et de leurs choix de vie dans leur espace privé.

Public cible d'intervention : personnes âgées, personnes en situation de handicap, familles.

Lieux d'intervention : à domicile, dans des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) en particulier-employeur, dans des centres d'hébergements et de réinsertion sociale (CHRS), foyers logements, maisons d'accueil rurales pour personnes âgées (MARPA), services d'aide à la personne (SAP), services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) etc.

Accompagnement de la vie en structure collective

Missions spécifiques :

- Contribuer au soutien des relations interpersonnelles et à la qualité de vie de la personne dans son lieu de vie (institution ou structure).
- Veiller au respect des droits et libertés et des choix de vie au quotidien.

Public cible d'intervention : personnes âgées, personnes en situation de handicap.

Lieux d'intervention : établissements pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), Unités de Soins de Longue Durée (USLD), foyers logements, maisons d'accueil rurales, pour personnes âgées (MARPA), maisons d'accueil spécialisées (MAS), foyers d'accueil spécialisés (FAM), établissements et services d'aide par le travail (ESAT), etc.

Accompagnement à l'éducation inclusive à la vie ordinaire

Missions spécifiques :

- Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité.
- Participer au projet personnalisé de scolarisation. Favoriser l'autonomie dans les activités d'apprentissage, les activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs.

Public cible d'intervention : enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de handicap.

Lieux d'intervention : structures d'accueil de la petite enfance, établissements d'enseignements et de formation, lieux de stages, d'apprentissage, d'emploi, lieux d'activités culturelles, sportives, établissements de services médico-sociaux.

L'ÉQUIVALENCE DES DEAMP ET DEAVS AVEC LE DEAES

Les personnes déjà titulaires du DEAVS ou du DEAMP obtiennent de droit une équivalence avec le nouveau diplôme .

- ◆ Les titulaires du DEAVS sont automatiquement titulaires du DEAES spécialité "accompagnement de la vie à domicile".
- ◆ Ceux qui possèdent le DEAMP sont eux automatiquement titulaires du DEAES spécialité "accompagnement de la vie en structure collective".

Pour les personnes en cours de formation pour l'obtention des DEAVS ou DEAMP, il vaut mieux poursuivre la formation ou compléter le diplôme partiel pour obtenir l'équivalence au DEAES.

La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) ne délivre aucune attestation ou autre forme de confirmation d'équivalence de diplôme.

Pour un document papier en rapport avec le nouveau diplôme, il faut soit valider ou suivre un parcours de spécialité complémentaire, en formation ou en Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE).

La Validation des Acquis et de l'Expérience est une mesure qui permet à toute personne, de faire valider les acquis de son expérience pour obtenir une certification professionnelle.

Pour télécharger un dossier de VAE : <http://guyane.drjscs.gouv.fr/> à Emploi formation concours

Contact DRJSCS :  2100 rte de Cabassou – CS 35001, 97305 Cayenne

 05 94 29 92 00  [djcs973@drjscs.gouv.fr](mailto:djscs973@drjscs.gouv.fr)

Antenne de l'Ouest : 16-18 Bd Mallouet - 97320 ST-Laurent-du-Maroni

 05 94 34 73 40

Formation en Guyane

L'Institut Régional de Développement du Travail Social (IRDTS) propose la formation d'AES en Guyane.

Diplômés en Guyane

En 2017, il y eu 3 inscrits et 9 diplômés d'état d'aide médico-psychologique. En février 2019, 20 AES ont été diplômés dont 2 avec la spécialité d'accompagnant de la vie en structure collective.

Recrutement

Selon une étude «Besoins en Main-d'Œuvre 2019» de Pôle emploi, les professionnels de l'action sociale représentent 63 projets de recrutements.

75,6% des employeurs prêts à recruter, tous secteurs confondus, estiment qu'ils rencontreront des difficultés à le faire.

Contacts IRDTS :

6 rue Ernest CAVELAND TROUBIRAN 97300 CAYENNE

05 94 25 34 88

RÉMUNERATION

Le salaire (brut - hors prime de vie chère) des AES varie en fonction du lieu où ils travaillent.

- un AES qui accompagne à l'école un élève en situation de handicap débute à 1 457€ par mois ;
- dans un établissement relevant de la fonction publique hospitalière, le salaire débute à 1 537€ ;
- dans un établissement relevant de la convention collective de 1951, l'AES débute à 1 609€ ;
- dans une structure relevant de la convention collective unique de l'aide à domicile, le salaire varie de 1 592€ à 2 141€ ;
- dans un établissement relevant de la convention collective de 1966, le salaire varie de 1 615€ à 2 162€.

Source : Lemediasocial-emploi

¹Référentiel professionnel – Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social, Ministère des Solidarité et de la Santé, 2018

²Enquête «Besoins en Main-d'œuvre 2019», Pôle Emploi

Tableau 1 : Formation au Diplôme d'État d'aide médico-psychologique, d'auxiliaire de vie sociale, d'accompagnement éducatif et social et d'assistant familiale en 2017

	Aide médico-psychologique	Accompagnant éducatif et social
Nombre de formations	1	1
Effectifs totaux d'inscrits à la rentrée 2017	3	19
Effectif de diplômés par région en 2017 (hors VAE)	9	0
Effectif des diplômés par VAE total ou partiel	0	0
Proportion de femmes parmi les diplômés (hors VAE)	100 %	-
Résultats session février 2019 Guyane		20

Sources : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques-DRJSCS résultat du DEAES février 2019 Exploitation : ORSG-CRISMS

Tableau 2 : Besoins en Métier, 2019

	Projets de recrutement	Difficultés à recruter	Emploi saisonnier
France entière	8233	46,2%	11,2%
La Réunion	108	13,7%	13,8%
Guadeloupe	66	66,6%	21,5%
Martinique	47	47,1%	0
Guyane	63	75,6%	7,1%

Source : Enquête «Besoins en Main-d'Œuvre» 2019 Pôle Emploi



Source : <https://www.accompagnement-educatif-et-social-aes/>

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE LA SANTÉ DE GUYANE CENTRE DE RESSOURCES DE L'INFORMATION SANITAIRE ET MÉDICO SOCIALE



www.ors-guyane.org

Observatoire Régional de la Santé de Guyane

0594 29 78 00 - Fax 0594 29 78 01

contact@ors-guyane.org